Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 30

OBJET :

Modification de la carte scolaire applicable à la rentrée 2023/2024

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Marie-Christine ROBILLARD donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20221208-lmc17257H1-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° 2022/12/371

OBJET : **Modification de la carte scolaire applicable à la rentrée 2023/2024**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.212-7 et L131-5,

VU la carte scolaire de la Ville de Yerres,

CONSIDERANT les nouveaux programmes immobiliers livrables sur les années 2023, 2024 et à venir,

CONSIDERANT l'augmentation significative des effectifs notamment du groupe scolaire des Grands Godeaux concerné par plusieurs de ces programmes,

CONSIDERANT l'impossibilité d'ouvrir des classes supplémentaires à l'école maternelle des Grands Godeaux en l'absence de locaux disponibles sur cette école,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer les élèves de l'ensemble de ces programmes sur les écoles les plus proches,

CONSIDERANT que, sur certains secteurs, la carte scolaire est peu cohérente au regard du lieu d'habitation et de l'école de secteur et nécessite des ajustements,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Affaires sociales, scolaires et Petite Enfance,

A l'unanimité,

ADOPTE la modification de la carte scolaire avec l'intégration des nouveaux programmes de logements et la nouvelle sectorisation des rues ci-dessous listées :

Nouveaux programmes livrables de logements 2023-2024 :

Nom	Sectorisation proposée maternelle	Sectorisation proposée élémentaire
Gare 1 - Rue de Concy Côté impair du 103 au 117 - Rue Louis Armand - 4/8 et 16 Rue de la Gare - Place de la Gare	Brossolette	Brossolette
I3F Parking Calmette 4 Rue Charles de Gaulle	Beauregard	Saint-Exupéry
Villa Fontange 38 Rue Gabriel Péri	Godeaux	Godeaux

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20221208-lmc17257H1-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Nom	Sectorisation proposée maternelle	Sectorisation proposée élémentaire
Ex Flamboyants 3 Rue Maréchal Juin – 14 Rue Gabriel Péri	Godeaux	Godeaux
29 Rue René Coty	Beauregard	Saint-Exupéry
La Pépinière 143 Rue de Concy	Simone Veil	Victor Hugo
Programme rue Jean Rostand 5 Rue Jean Rostand	Mare-Armée	Saint-Exupéry

Nouvelle sectorisation des rues :

Adresse	Sectorisation actuelle maternelle	Sectorisation proposée maternelle	Sectorisation actuelle élémentaire	Sectorisation proposée élémentaire
Allée André Malraux	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
Allée Francis Carco	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
Allée François Villon	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
Allée Gustave Flaubert	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
Allée Jean-Jacques Rousseau	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
rue Albert Camus	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
rue Alphonse Daudet	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
rue Jules Renard	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
rue de Concy Côté impair du 119 au 149	Godeaux	Simone Veil	Godeaux	Victor Hugo
rue Louis Armand	Godeaux	Brossolette	Godeaux	Brossolette
rue Sisley (Le Clos des Peintres)	Godeaux	Simone Veil	Godeaux	Victor Hugo
rue Raymond Poincaré Côté impair du 1 au 61	Mare-Armée	Camaldules	Camaldules	Camaldules
rue Raymond Poincaré Côté impair du 63 au 93	Mare-Armée	Mare-Armée	Camaldules	Saint-Exupéry
rue Raymond Poincaré Côté pair du 146 au 174	Saint-Hubert	Camaldules	Camaldules	Camaldules
rue Marceau Balliot	Godeaux	Concy	Godeaux	Godeaux
53 rue François Boucher	Simone Veil	Grande Prairie	Victor Hugo	Victor Hugo

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20221208-lmc17257H1-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Adresse	Sectorisation actuelle maternelle	Sectorisation proposée maternelle	Sectorisation actuelle élémentaire	Sectorisation proposée élémentaire
rue d'Yerres	Brossolette	Simone Veil	Brossolette	Victor Hugo
rue du Bois Caillis à partir du 10	Simone Veil	Grande Prairie	Victor Hugo	Victor Hugo

APPROUVE ce dispositif, qui s'appliquera à la rentrée 2023/2024 uniquement aux nouvelles inscriptions scolaires,

APPROUVE que les familles, dont les enfants ou des fratries sont actuellement scolarisés au sein du groupe scolaire de Brossolette, puissent conserver le bénéfice de l'ancienne scolarisation pour la rentrée 2023, afin de ne pas perturber l'organisation familiale,

APPROUVE que les autres sectorisations de la carte scolaire, non modifiées par la présente délibération, demeurent valables et inchangées.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES 91

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **14/12/2022**
et de la publication le **14/12/2022**
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20221208-lmc17257H1-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022